

Les définitions de ces sigles peuvent varier d'un pays à l'autre, voire dans un même pays, il est donc important de les clarifier.

Premier exemple : dans un pays étranger, le français sera langue seconde s'il est étudié comme deuxième langue étrangère. Dans un autre pays, il sera langue seconde s'il est la deuxième langue, apprise directement après la langue maternelle. En revanche, en France, dans ce dernier cas, on dit que cette seconde langue est « première langue vivante »...

Deuxième exemple : en France, depuis la création des classes qui dans le système scolaire accueillent les enfants de migrants<sup>1</sup>, le débat est extrêmement vif sur l'utilisation dans ces classes d'une méthodologie d'enseignement qui relève soit du fle (français enseigné en tant que langue étrangère), soit du fls (français langue seconde ou français langue de scolarisation). Cette différence tend, semble-t-il, à s'atténuer. De fait, on parle aujourd'hui de « français, langue de l'école », dont le sigle n'est autre que fle...

### LE FLE : LE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

C'est tout simplement la langue d'apprentissage pour tous ceux qui ont une autre langue que le français comme langue maternelle.

L'expression « français langue étrangère » (fle) est apparue sous la plume d'André Reboullet, en couverture de la revue *Les Cahiers pédagogiques*, en mai 1957.

1. Dans les années 1970, des structures d'accueil des enfants et des adolescents nouvellement arrivés en France pour lesquels la maîtrise de la langue française est inexistante ou insuffisante, ont été mises en place, pour les élèves relevant de l'école, du collège et du lycée (enseignement général et enseignement technologique et professionnel). Depuis quelques années, ces enfants sont souvent plus âgés et plus nombreux et il arrive qu'ils n'aient pas été scolarisés dans leur pays d'origine. De nouvelles mesures renforçant les moyens liés à la scolarisation et à l'intégration sont chaque année mises en œuvre. L'information peut être obtenue sur les sites du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) ou sur le site des CASNAV (Centre académique de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage). Voici l'adresse du CASNAV de Paris : <http://cefisem.scola.ac-paris.fr/>

Il a cependant fallu une trentaine d'années avant que le fle ne devienne une discipline donnant lieu à des formations universitaires.

C'est en 1981 qu'à la demande du ministère de l'Éducation nationale le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) a réuni un groupe de travail sur l'enseignement du français langue étrangère.

En 1982, le rapport Auba (du nom du directeur du CIEP) a présenté ses conclusions pratiques et ses recommandations de création :

- de filières universitaires de formation de professeurs de fle ;
- de postes d'inspecteurs généraux de fle ;
- de diplômes officiels français permettant de constater et de valider les niveaux de compétence en langue française des étrangers.

1983 a vu la création de la licence ès-lettres avec mention fle et de la maîtrise professionnelle de fle. Un CAPES mention fle a même existé mais a été supprimé au bout de deux ans. Deux postes d'inspecteurs généraux pour le fle ont été créés. La Commission chargée d'élaborer le projet de création des diplômes de niveaux de langue française pour les étrangers a été mise en place et a conçu les diplômes du ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche : le DELF et le DALF en 1985.

En 2006, la France compte un réseau d'établissements culturels français à l'étranger composé de 146 centres et instituts français et de 280 alliances françaises subventionnées.

Le nombre de personnes (scolarisées dans leurs systèmes éducatifs ou apprenants volontaires dans les établissements du réseau) qui apprennent le français dans le monde ne cesse d'augmenter (+ 29 % en 10 ans soit environ + 17 millions de personnes)<sup>2</sup>. Enseigner le français langue étrangère a été et est toujours vécu comme une aventure entre enseignants, dont 70 000 environ sont regroupés en associations au sein de la Fédération internationale des professeurs de français<sup>3</sup>.

## LE FLM : FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

Le français est une langue maternelle pour tous les Français, nés en France de parents français ou étrangers, mais également pour tous ceux qui sont nés dans des pays où le français est la langue première, la langue dans laquelle on apprend à parler et généralement dans laquelle on est scolarisé.

2. <http://www.diplomatie.gouv.fr>, site du ministère des Affaires étrangères

3. <http://www.fipf.org>, site de la Fédération internationale des professeurs de français

Il ne faut cependant pas en déduire que la langue de la nationalité est toujours la langue maternelle, car quantité de situations montrent que la langue nationale n'est pas toujours celle dans laquelle l'enseignement est donné : ainsi, si en Espagne, l'espagnol (castillan) est la langue nationale, les enfants de différentes communautés autonomes sont scolarisés dans la langue de la communauté (le catalan, par exemple, en Catalogne). Le cas des enfants d'étrangers ou d'un couple mixte, nés en France, est un autre exemple. Les enfants parleront la langue de leur mère ou de leur père avant d'être scolarisés en français à l'école « maternelle ». Dans ce cas, la langue maternelle sera la langue vernaculaire utilisée en famille et le français deviendra la langue seconde. On voit que la notion de langue maternelle, qui paraît à première vue simple à définir, recouvre des notions relativement complexes.

La France partage le français avec d'autres États, en Europe et dans le monde (au total 31 pays). On appelle ces pays « les pays francophones ». Le français y a le statut de langue officielle<sup>4</sup>, mais non pas de langue unique.

On ne doit pas confondre ces pays avec ceux qui sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie<sup>5</sup>, organisme politique qui regroupe 53 États et gouvernements membres et 10 observateurs, mais dont les habitants ne sont pas forcément francophones<sup>6</sup>.

Dans l'enseignement des langues étrangères, on a longtemps interdit l'usage de la langue maternelle. Les instructions officielles du ministère de l'Éducation étaient formelles :

*On n'aura recours à la langue maternelle que dans les cas très rares où les explications ne pourront pas se donner en langue étrangère.*

*Les mots doivent être enseignés par la vue des objets, en recourant aussi peu que possible à la langue maternelle. Le professeur s'interdira l'usage de la langue maternelle sauf dans le cas où elle lui est indispensable pour rendre ses explications plus claires, plus courtes et plus complètes<sup>7</sup>.*

Ce diktat a évolué avec l'apparition, dans les années 1970, de l'approche communicative, où, au contraire, on recommande l'usage de la langue mater-

4. États dont le français est langue officielle (seul ou avec d'autres langues) : Belgique, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monaco, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

5. <http://www.francophonie.org/oif/membres.cfm>, site de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie).

6. États membres de l'OIF mais dont la langue nationale n'est pas le français : Albanie, Andorre, Bulgarie, Cambodge, Cap-Vert, Dominique, Égypte, Grèce, Guinée Bissau, Laos, Liban, Macédoine, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Roumanie, Sainte-Lucie, Sao-Tomé et Príncipe, Tunisie, Vietnam.

7. PUREN, Christian. *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*. Nathan-CLE International, coll. Didactique des langues étrangères, Paris, 1988, pp. 123-124.

nelle comme moyen pédagogique de réflexion sur le fonctionnement de la langue cible.

*Dans l'acte éducatif, la langue maternelle ne fait plus peur : elle est considérée comme le filtre obligé de tous les apprentissages et, à ce titre, réhabilitée. La méthodologie cognitive relève donc d'une approche indirecte de la langue étrangère puisqu'elle a recours à la langue maternelle, avec l'acceptation de la comparaison et même de la traduction pour faire réfléchir l'apprenant :*

- sur les analogies et les différences des systèmes communicatifs en présence ;
- sur les rapports entre connaissance de la langue maternelle et acquisition de la langue étrangère – particulièrement dans le domaine grammatical, où les carences en langue maternelle se font durement sentir en langue étrangère<sup>8</sup>.

## LE FLS : FRANÇAIS LANGUE SECONDE

C'est au sujet de ce sigle qu'ont lieu les plus vives discussions. Il recouvre, lui aussi, des réalités différentes et complexes.

Jean-Pierre Cuq<sup>9</sup> pense que l'expression est apparue en 1969, donc une dizaine d'années après l'expression « français langue étrangère ».

On s'accorde généralement pour dire qu'il s'agit d'une langue qui, léguée en héritage par l'Histoire, a conservé un statut privilégié, souvent officiel. Elle est par exemple utilisée par l'administration d'un pays, dans l'enseignement (et dans ce cas, comme Jean-Pierre Cuq le souligne, elle participe à la construction psychologique et cognitive des enfants) et par les médias. Les enfants de ces pays ont une, voire plusieurs autres langues maternelles, mais sont en contact avec le français dans beaucoup de situations de la vie quotidienne.

En Afrique francophone, le français, cette langue seconde, peut parfois permettre la communication entre deux locuteurs appartenant à des ethnies différentes et qui, sans lui, ne se comprendraient pas ou se comprendraient mal.

• Cette définition, on le voit, s'applique aisément au statut de la langue française dans les pays francophones ex-colonisés dans lesquels le français a encore un statut privilégié.

Le *Dictionnaire de didactique des langues*<sup>10</sup> donne la définition suivante de la langue seconde :

8. GALISSON, Robert. *D'hier à aujourd'hui la didactique des langues étrangères. Du structuralisme au fonctionnalisme*. CLE International, coll. DLE, Paris, 1980, pp. 64-65.

9. CUQ, J.-P. *Le français langue seconde. Origines d'une notion et implications didactiques*. Hachette, coll. Références, Paris, 1991.

10. GALISSON, Robert; COSTE, Daniel. *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, coll. F., Paris, 1976, p. 478

*Expression [...] qui introduit une nuance utile par rapport à « langue étrangère » pour les pays où le multilinguisme est officiel (Canada, Suisse, Belgique...), ou dans lesquels « une langue non maternelle » bénéficie d'un statut privilégié (le français dans les pays d'Afrique francophone).*

En France, la notion de français langue seconde est assez récente. Elle se réfère généralement à l'enseignement qui en est fait auprès des enfants de migrants nouvellement arrivés en France (ENAF<sup>11</sup>) et la définition qu'en donne Henri Besse en 1987 lui correspond bien :

*On considère qu'il y a enseignement / apprentissage d'une langue seconde quand ses apprenants ont la possibilité quotidienne d'être confrontés à elle en dehors des cours qui en relèvent ou encore de la pratiquer authentiquement.*

Contrairement aux évolutions que l'on a pu constater dans les méthodologies d'enseignement du fle, il n'y a pas, aujourd'hui, de méthodologie bien définie pour l'enseignement du français langue seconde à ce public spécifique. Les enseignants se forgent leur propre méthodologie, empruntée parfois au français langue maternelle et parfois au français langue étrangère.

Dans ce domaine, tout est à inventer : manuels, cahiers d'activités, documents...

## LE FOS : FRANÇAIS SUR OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)<sup>12</sup>

Son enseignement peut prendre des formes variées. Le sigle s'applique à des publics dont on a auparavant déterminé les besoins spécifiques. L'enseignement se fera en conséquence.

Quels sont les publics cibles ? Il s'agit généralement :

- d'apprenants non spécialistes de français, inscrits dans une filière professionnelle (tourisme, hôtellerie, juristes, médecins, techniciens, etc.). Il faudra, pour ce public, élaborer un cours dispensé avec une méthodologie spécifique, correspondant aux besoins réels : un juriste, qui devra consulter nombre d'ouvrages en français, cherchera à maîtriser le plus rapidement possible un niveau suffisant de compréhension de l'écrit. Un étudiant en école hôtelière devra, lui, maîtriser un niveau d'expression orale spécialisée dans son domaine, mais se contentera d'un niveau inférieur en compréhension des écrits ;
- de chercheurs, qui ont essentiellement besoin de consulter des articles de revues et d'ouvrages spécialisés. Il faut leur enseigner des stratégies de lecture leur permettant de saisir rapidement le sens de textes de spécialité ;

11. ENAF : enfants nouvellement arrivés en France. Dénomination adoptée en 2005 et qui remplace l'ancienne appellation de « primo-arrivant ».

12. Autrefois appelé « français fonctionnel » (années 1970), puis « français de spécialité ».

- de professionnels qui doivent participer à des colloques en français et dialoguer de façon formelle ou informelle avec des francophones (par exemple, les fonctionnaires ou futurs fonctionnaires internationaux, les étudiants d'écoles d'administration ou de diplomatie).

Les cas de figure sont très nombreux. Les stratégies et les contenus d'enseignement dépendront étroitement de l'analyse préalable des contextes d'utilisation du français.

Vouloir créer des outils d'enseignements / apprentissage différents pour des filières professionnelles différentes est illusoire. Il faudrait, dans ce cas, élaborer autant d'outils différents qu'il existe de filières professionnelles.

En revanche, s'intéresser aux postes de travail, qui sont, eux, transversaux à tous les métiers, semble être une démarche beaucoup plus productive. En effet, les besoins langagiers des réceptionnistes téléphoniques sont les mêmes, quelle que soit l'entreprise dans laquelle ils travaillent. De même, les besoins des assistantes de direction, ceux des responsables des ressources humaines, des personnels techniques, etc.

On pourrait alors véritablement parler de « français, langue de la communication professionnelle », prenant en compte les besoins spécifiques de catégories professionnelles et non plus de filières professionnelles.

Ici encore, dans ce domaine, tout reste à faire.